

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CARAQUET TENUE LE LUNDI 25 JUILLET 2016 À 12 h
À L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : le maire Kevin J. Haché et les membres : Jean-Guy Blanchard, Camille Gionet, Rosaire Labrie, Marie-Soleil Landry, Daniel Mallet, Mariette Paulin, Yves Roy et Mario Vienneau

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Marc Duguay, directeur général, Julie Jacob, secrétaire municipale et Aline Landry, gestionnaire des arrêtés.

Monsieur le maire Kevin J. Haché appelle l'assemblée à l'ordre vers 12 h 06.

2016-194

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants après le point 15 : Résolution visant la soumission de l'arrêté modifiant le plan municipal au ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux, Lecture dans son intégralité de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage, Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage, Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage des rues Boudreau, Savoie et Rosemonde. Adoptée

2016-195

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2016-196

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet »
- Bocar Racing

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet » de la demande de Bocar Racing. Adoptée

2016-197

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet »
- Bocar Racing

Sur proposition du conseiller Daniel Mallet et appuyée par le conseiller Mario Vienneau, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet » de la demande de Bocar Racing. Adoptée

2016-198

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet » - Bocar Racing

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Rosaire Labrie, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet » de la demande de Bocar Racing, et que cet arrêté porte le numéro 323. Adoptée

2016-199

Résolution visant la soumission de l'arrêté modifiant le plan municipal au ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux pour approbation – Bocar Racing

Sur proposition du conseiller Mario Vienneau et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard;

CONSIDÉRANT QUE l'article 69 de la Loi sur l'urbanisme exige que le Conseil demande l'approbation d'un plan municipal par le Ministre;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté répond aux conditions prescrites par la Loi;

IL EST RÉSOLU que la secrétaire municipale, au nom et pour le compte du Conseil, présente au Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux une demande d'approbation de l'arrêté no. 323 conformément aux exigences du paragraphe 69(2) de ladite Loi. Adoptée

2016-200

Résolution en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme – Bocar Racing

Sur proposition du conseiller Mario Vienneau et appuyée par le conseiller Daniel Mallet ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété identifiée par le numéro d'identification (NID) 20753968 située au 36, rue du Portage a fait l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but d'agrandir la zone M (mixte) à même une zone RB (habitations uni et bifamiliales) incluant une proposition particulière (PP-3) en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme et que le but de cette modification est de permettre l'usage d'un atelier d'inspection et de réparation automobile seulement;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Les terrains, bâtiments ou constructions à l'intérieur de cette zone ne peuvent être affectés qu'aux fins et conditions suivantes:
 - a) d'un ou de plusieurs des usages principaux suivants :
 - (i) usages autorisés en zone mixte, et;
 - (ii) atelier d'inspection et de réparation automobiles seulement.

2. Sous réserve de l'article 1 de la présente résolution, toutes autres dispositions de même que les dispositions générales prévues aux zones M (mixte) de l'arrêté n° 211 intitulé « Arrêté de zonage de Caraquet » s'appliquent, *mutatis mutandis*. Adoptée

2016-201

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Bocar Racing

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Rosaire Labrie, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Bocar Racing. Adoptée

2016-202

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Bocar Racing

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Mario Vienneau, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Bocar Racing. Adoptée

2016-203

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Bocar Racing

Sur proposition du conseiller Daniel Mallet et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de Bocar Racing, et que cet arrêté porte le numéro 324. Adoptée

2016-204

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet » - Rues Boudreau, Savoie et Rosemonde

Sur proposition de la conseillère Mariette Paulin et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet » pour les rues Boudreau, Savoie et Rosemonde. Adoptée

2016-205

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet » - Rues Boudreau, Savoie et Rosemonde

Sur proposition de la conseillère Mariette Paulin et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet » pour les rues Boudreau, Savoie et Rosemonde. Adoptée

2016-206

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet » - Rues Boudreau, Savoie et Rosemonde

Sur proposition de la conseillère Mariette Paulin et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Caraquet » pour les rues Boudreau, Savoie et Rosemonde, et que cet arrêté porte le numéro 317. Adoptée

2016-207

Résolution visant la soumission de l'arrêté modifiant le plan municipal au ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux pour approbation – Rues Boudreau, Savoie et Rosemonde

Sur proposition du conseiller Mario Vienneau et appuyée par le conseiller Daniel Mallet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 69 de la Loi sur l'urbanisme exige que le Conseil demande l'approbation d'un plan municipal par le Ministre;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté répond aux conditions prescrites par la Loi;

IL EST RÉSOLU que la secrétaire municipale, au nom et pour le compte du Conseil, présente au Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux une demande d'approbation de l'arrêté no. 317 conformément aux exigences du paragraphe 69(2) de ladite Loi. Adoptée

2016-208

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Rues Boudreau, Savoie et Rosemonde

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour les rues Boudreau, Savoie et Rosemonde. Adoptée

2016-209

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Rues Boudreau, Savoie et Rosemonde

Sur proposition du conseiller Daniel Mallet et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour les rues Boudreau, Savoie et Rosemonde. Adoptée

2016-210

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Rues Boudreau, Savoie et Rosemonde

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par le conseiller Mario Vienneau, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour les rues Boudreau, Savoie et Rosemonde, et que cet arrêté porte le numéro 318. Adoptée

2016-211

Résolution autorisant la rédaction de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet et fixant la date de la réunion publique – Paul Landry

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par la conseillère Mariette Paulin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage par Paul Landry et que cette demande a pour but de permettre la construction d'une habitation de logements en bande (multifamiliale) de 6 logements, et ce, sur un étage seulement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 68 de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage, selon l'avis donné par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne;
- b) la secrétaire municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil de faire publier, dans les délais prescrits par l'article 68, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 68(2) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 6 septembre 2016 en la salle du Conseil de Caraquet, NB à 18 h 30. Adoptée

2016-212

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle.

2016-213

Suivi des dossiers

Grande Allée : Le conseiller Yves Roy demande où en sont rendues les démarches au sujet de la Grande Allée. Le directeur lui répond que le comité de toponymie s'est rencontré à ce sujet et qu'un deuxième nom de rue sera proposé au conseil à une prochaine assemblée.

2016-214

Présentations et interventions
du public

Aucune présentation ni intervention du public.

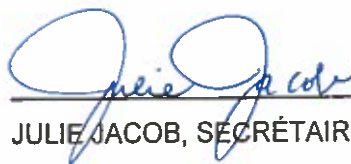
2016-215

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie, il est résolu de
lever l'assemblée. Et la séance est levée à 12 h 29.



KEVIN J. HACHÉ, MAIRE



JULIE JACOB, SECRÉTAIRE MUNICIPALE

